



Le 18 décembre 2023

La Régie Foncière de la Ville de Bruxelles annonce son budget pour l'année 2024

Ce lundi 18 décembre, le Conseil Communal de la Ville de Bruxelles a approuvé le budget 2024 de la Régie Foncière. En tant que gestionnaire de 3813 logements, l'opérateur immobilier public poursuit ses missions de gestion et de développement du patrimoine privé de la Ville de Bruxelles, initiées il y a aujourd'hui 20 ans.

L'ambition principale de la Régie Foncière est d'offrir des logements de qualité aux citoyen.ne.s à des prix abordables et maîtrisés, tout en respectant la diversité territoriale des sites investis, avec des loyers en moyenne 15 % en deçà du marché.

En 2024, les investissements de la Régie s'élèveront à 29,8 millions d'euros, affectés à différents niveaux : les plans et études, la construction de nouveaux logements, l'aménagement de logements existants, la maintenance et l'acquisition de la nouvelle application informatique pour la gestion du patrimoine. « *Les investissements de la Régie ont déjà permis de réaliser 444 logements très basse énergie depuis le début de la législature. Nous avons également rénové plus de 1000 logements* », explique **Lydia Mutyebele**, échevine de la Régie Foncière.

Malgré la crise sanitaire et les dures répercussions sur le secteur de la construction, la Régie poursuit ses objectifs volontaristes de développement foncier, à travers le Plan 750 logements fixé par la Ville. Avec pas moins de 21 projets en chantier ou à l'étude actuellement, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Ville de Bruxelles.

Depuis sa création, il y a 20 ans, la politique d'investissement de la Régie Foncière reste ambitieuse : « *En 2024, une augmentation de 10,6 % des recettes courantes est prévue par rapport aux comptes de 2022. Une augmentation qui ne prend pas en compte le projet de socialisation, subventionné à 100 % par la Région* », indique **Lydia Mutyebele**.

En dépit de la crise du logement qui sévit à Bruxelles depuis plusieurs années et des autres crises successives qu'a subies le territoire, le taux d'endettement de la Régie reste raisonnable. « *La dette de la Régie Foncière est en baisse, le taux d'endettement est à 28,46 %. Un taux maîtrisé par notre capacité réelle de remboursement qui découle de nos résultats opérationnels en équilibre* », complète **Lydia Mutyebele**.

Pour rappel, contrairement au logement social qui met à disposition des logements à destination des personnes disposant de revenus modestes et dont les modalités de calcul du loyer intègrent les revenus des locataires, la Régie offre principalement des logements destinés à tou.te.s, dont le calcul des loyers est basé sur le coût d'investissement.

Contact presse :

Jeanne Johnson, Cabinet de Lydia Mutyebele, Echevine du Logement, du Patrimoine

Public et de l'Egalité des chances – 0493 74 01 96 – Jeanne.Johnson@brucity.be